

parcs nationaux, des biologistes poursuivent des recherches en matière d'exploitation du poisson.

Des pathologistes, travaillant avec le Service canadien de la faune et d'autres organismes, étudient les maladies de la faune et mettent au point ou améliorent des méthodes de prévention et de contrôle de ces maladies. Des spécialistes en la matière étudient les effets des pesticides au Canada, et des experts en biométrie assurent la communication entre les biologistes et les ordinatrices en analysant des données prises sur le terrain même et en étudiant les moyens d'améliorer la courbe statistique et l'analyse du système de permis et de contrôle de la chasse des oiseaux migrateurs.

Le Service canadien de la faune s'occupe de quatre-vingts refuges d'oiseaux migrateurs qui servent aussi à abriter le gibier d'eau que l'on peut chasser ailleurs durant la saison de chasse. Trois centres de la faune ont ainsi été créés. De plus, le Service gère un programme visant à la protection du gibier aquatique en entretenant et en développant des habitats appropriés.

Autres organismes qui s'occupent de la Faune Les provinces assument la plus grande part de responsabilité dans la gestion des ressources de la faune. Elles adoptent et font respecter les règlements qui s'appliquent à la plupart des chasseurs, des trappeurs et des pêcheurs en eau douce. Des problèmes difficiles se posent lorsqu'il s'agit de maintenir l'équilibre entre les intérêts des amateurs de chasse et de pêche, des naturalistes, des cultivateurs, des éleveurs de bétail et d'autres groupes qui ont des intérêts particuliers.

Chaque province a créé un ministère qui est responsable de l'administration des ressources de la faune, et souvent aussi de celle d'autres ressources renouvelables telles que les forêts. Les progrès réalisés dans la gestion de la faune reflètent la compétence de ces organismes et l'efficacité de leur personnel, que ce soit dans la poursuite de la recherche, dans l'application des règlements ou dans l'information du public.

Chaque année se tiennent des conférences fédérales-provinciales la faune auxquelles participent des délégués d'organismes fédéraux et provinciaux responsables de la chasse afin de coordonner leurs activités. Les sujets à l'étude sont très nombreux, ils vont des questions toujours actuelles de la délimitation des prises de gibier, de la durée des saisons de chasse du gibier aquatique et des effets des pesticides sur la faune jusqu'aux recommandations de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.